

CONDITIONS DE L'OFFRE IN&MOTION POUR LES SOCIETAIRES DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Adhésion à la Formule Révolution In&motion - Location de la In&box Version à jour au 14 mars 2019

Toute adhésion à l'offre dédiée Mutuelle des Motards souscrite par le Client sur le Site Internet In&motion suppose l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions.

1. Conditions de l'offre

Pour bénéficier de l'offre dédiée Mutuelle des Motards, le sociétaire doit :

- être titulaire ou souscrire un contrat d'assurance 2-roues (hors cyclomoteur et contrat Moto de circuit) auprès de la Mutuelle des Motards

ET

- soit avoir le permis de conduire A2 depuis moins de 2 ans soit être âgé de moins de 25 ans.

2. Description du système airbag In&motion

La Mutuelle des Motards a conclu un partenariat avec In&motion, entreprise française, qui a développé un système airbag autonome à déclenchement électronique. Le système se compose :

- D'une partie coussin airbag intégré dans des vêtements destinés à l'utilisateur de deux roues motorisées
- D'un boîtier In&box : l'appareil de détection du système airbag contenant les capteurs et permettant de commander le gonflage de l'airbag en cas de chute (voir manuel utilisateur).

Les types de vêtement intégrant le coussin airbag In&motion sont variés : gilet à porter sous un blouson, doublure amovible, blouson complet ou encore combinaison intégrale. A Mars 2019, 5 marques proposent ou proposeront courant de l'année 2019 des vêtements équipés du système airbag In&motion : IXON, FURYGAN, TRIUMPH, KLIM et HELD.

3. Description de l'Adhésion In&motion : location de la In&box

Pour que le système airbag soit fonctionnel, l'utilisateur doit au préalable souscrire à une offre In&motion sur le site web my.inemotion.com

La Mutuelle des Motards prend en charge la première année de la totalité du coût de l'adhésion à la Formule Révolution annuelle (location In&box) au tarif de 120 €TTC* par an. Au-delà de cette année, le sociétaire, s'il souhaite continuer l'adhésion, devra faire sienne du paiement dû à la location de la In&box.

() : Tarif au 1^{er} Mars 2019 susceptible de varier à la hausse comme à la baisse sans notification préalable.*

4. Exclusion

L'offre n'est pas accessible au sociétaire qui a déjà une adhésion In&motion en cours.

5. Caractéristique de l'offre

L'offre est personnelle, incessible, et non transférable. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement de la part de la Mutuelle des Motards.

La présente offre est valable **une seule et unique fois par sociétaire**. Cette offre n'est pas cumulable avec un autre code promotionnel.

En cas de résiliation du dernier contrat d'assurance 2-roues à la Mutuelle des motards pendant le bénéfice de l'offre (c'est-à-dire avant la fin des 12 mois d'adhésion), la prise en charge de l'adhésion par la Mutuelle des Motards prend automatiquement fin et le sociétaire sera ainsi facturé par In&motion des mois restants à payer.

En cas de refus de règlement de l'adhésion par la Mutuelle des Motards, In&motion se réserve le droit d'exiger de l'utilisateur le règlement du montant correspondant aux mois d'adhésion écoulés. Si le sociétaire souhaite alors résilier son adhésion, il devra retourner la In&box à In&motion selon les conditions générales de location de In&motion. In&motion ne pourra pas être tenu responsable de toute décision prise par la Mutuelle des Motards envers ses sociétaires.

6. Période de validité

La présente offre est valable pour toute nouvelle souscription éligible prenant effet entre le **14 mars 2019 et le 30 avril 2019 inclus**.

7. Responsabilité de la Mutuelle des Motards

La Mutuelle des Motards ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement de la In&box ou de défaut du gilet airbag dans lequel la In&box est placée.

8. Protection des données personnelles

(i) Données collectées par la Mutuelle des Motards et transmises à In&motion

Afin de bénéficier de l'offre, la Mutuelle des Motards communique à In&motion vos données personnelles permettant votre identification auxquelles vous avez préalablement donné votre accord. Vous avez la possibilité de retirer votre accord en contactant la Mutuelle des Motards.

(ii) Données collectées par In&motion et transmises à la Mutuelle des Motards

Les informations recueillies directement auprès de vous, identifiées comme obligatoires ou non par la présence d'un astérisque, sont destinées à la société In&motion pour assurer la création, la gestion de votre compte et l'adhésion à la formule Révolution. Elles sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de votre compte. Les informations listées ci-dessous peuvent être communiquées à l'Assurance Mutuelle des Motards dans le cadre de la gestion de ses clients pour la durée nécessaire à assurer la gestion de l'offre promotionnelle :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail

Dans les limites prévues par la réglementation applicable à la protection des données (Règlement Général à la Protection des Données et Loi Informatique et libertés), vous bénéficiez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité, ainsi que d'un droit à définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de ces données.

Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à customer@inemotion.com

En outre, si vous estimez, après avoir contacté In&motion, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Liberté.